

MERRELL OXYGEN CHALLENGE 2009

Règlement des épreuves VTT

Article 1^{er} - DEFINITION

Le Merrell Oxygen Challenge est un événement de VTT et Trail Running (ou course à pied en pleine nature) se déroulant du jeudi 21 au dimanche 24 mai 2009 dans la station du Lioran (Cantal) et sur l'ensemble du Massif Cantalien. Il est notamment composé de 6 épreuves de VTT avec mesure du temps individuel, ainsi que d'une randonnée VTT non-chronométrée.

Le Merrell Oxygen Challenge est organisé par la société Amaury Sport Organisation sous l'égide de « Oxygen Sport Association », association affiliée auprès des Fédérations Françaises de Cyclisme et d'Athlétisme. Les épreuves VTT du Merrell Oxygen Challenge sont inscrites au calendrier fédéral de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2 - FORMATS

A l'occasion de sa 1^{ère} édition, le Merrell Oxygen Challenge propose 7 épreuves VTT avec des formats, distances et degrés de difficultés variés, et des parcours tracés à plus de 80% sur des sentiers et chemins. L'épreuve dénommée « Enduro Jeunes », organisée conjointement avec la Fédération Française de Cyclisme, est déclinée pour les catégories minimes, cadets et juniors.

Nom de l'épreuve	Jour	Distance totale	Dénivelé positif cumulé	Dénivelé négatif cumulé
Prologue VTT	Jeudi 21 mai	2,9 km	140 m	145 m
Marathon 80 km	Vendredi 22 mai	80 km	3620 m	3620 m
Cross-country 50 km	Vendredi 22 mai	50 km	2150 m	2150 m
Cross-country 35 km	Vendredi 22 mai	35 km	1670 m	1670 m
Enduro Juniors	Samedi 23 mai	23 km	1160 m	1160 m
Enduro Cadets	Samedi 23 mai	15 km	820 m	820 m
Enduro Minimes	Samedi 23 mai	11 km	690 m	690 m
Rando 10 km	Samedi 23 mai	10 km	425 m	435 m
Enduro VTT	Dimanche 24 mai	36 km	1200 m	2095 m

Les épreuves VTT du Merrell Oxygen Challenge sont des courses en ligne « classiques », à l'exception des Enduros qui sont des épreuves comportant de 3 à 5 spéciales chronométrées, en alternance avec des liaisons non-chronométrées.

Article 3 - DEPARTS / ARRIVEES

Les départs des épreuves VTT du Merrell Oxygen Challenge sont donnés du cœur de la Prairie des Sagnes (station du Lioran). Seul le départ de l'Enduro VTT (dimanche 24 mai) est organisé depuis la gare amont du Téléphérique du Lioran. Toutes les arrivées sont jugées au cœur de la Prairie des Sagnes. Les horaires de départ et d'arrivée des épreuves sont précisés ci-dessous :

Nom de l'épreuve	Jour	Heure 1 ^{er} départ	Heure 1 ^{ère} arrivée	Heure dernière arrivée
Prologue VTT	Jeudi 21 mai	12h00 *	12h06	16h55
Marathon 80 km	Vendredi 22 mai	8h15 **	12h20	19h00
Cross-country 50 km	Vendredi 22 mai	10h00 **	12h30	16h30
Cross-country 35 km	Vendredi 22 mai	11h00 **	12h40	16h30
Enduro Juniors	Samedi 23 mai	8h00 ***	10h00	13h00
Enduro Cadets	Samedi 23 mai	9h00 ***	10h20	12h45
Enduro Minimes	Samedi 23 mai	10h00 ***	11h15	13h30
Rando 10 km	Samedi 23 mai	10h30	11h10	13h00
Enduro VTT	Dimanche 24 mai	8h00 ****	10h15	16h40

(*) Prologue VTT : chaque compétiteur sera convoqué à une heure précise de départ. Départ individuel chaque minute.

(**) Marathon et Cross-country : départ possible en plusieurs vagues si nombre de participants supérieur à 350.

(***) Enduro Jeunes : chaque compétiteur sera convoqué à une heure précise de départ. Départ par groupe de 3 chaque minute.

(****) Enduro VTT : convocation à une heure précise au départ du téléphérique. Départ par groupe de 3 chaque minute.

Article 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toutes les épreuves VTT du Merrell Oxygen Challenge sont ouvertes aux licenciés et aux non-licenciés. Les inscriptions en amont de l'événement se font exclusivement sur le site Internet officiel mais il est possible, dans la limite des places disponibles, de s'inscrire sur place, au plus tard la veille de l'épreuve (le jour même pour le Prologue VTT). Conformément aux règlements fédéraux, les conditions d'inscription et de participation sur chaque épreuve sont précisées ci-dessous.

Nom de l'épreuve	Nombre max de dossards	Age minimum requis*	Certificat médical	Autres conditions
Prologue VTT	300	18 ans	Spécifique	ECG repos obligatoire Autorisation parentale (mineurs)***
Marathon 80 km	1000	18 ans	Standard	Autorisation parentale (mineurs)***
Cross-country 50 km	700	18 ans	Standard	Autorisation parentale (mineurs)***
Cross-country 35 km	700	17 ans	Standard	Autorisation parentale (mineurs)
Enduro Juniors	500	17 / 18 ans	Standard	Autorisation parentale (mineurs)
Enduro Cadets		15 / 16 ans**	Standard	Autorisation parentale (mineurs)
Enduro Minimes		13 / 14 ans	Standard	Autorisation parentale (mineurs)
Rando 10 km	500	13 ans		Autorisation parentale (mineurs)
Enduro VTT	500	18 ans	Standard	Autorisation parentale (mineurs)***

Les participants au Merrell Oxygen Challenge doivent, pour valider définitivement leur inscription et retirer leur dossard, présenter la copie d'une licence sportive (FFC, FFTri, UFOLEP, FSGT, FSCF), attestant de la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou, pour les non-licenciés, la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an à la date de l'événement. Les licences compétition FSCF, FSGT, FFTri et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « cyclisme ». Les autres licences ne peuvent pas être acceptées.

Pour le Prologue VTT, chaque participant doit réaliser un électrocardiogramme au repos (moins de 6 mois avant) et présenter lors du retrait du dossard le certificat médical « spécifique » (téléchargeable sur le site Internet officiel de l'événement) visé par un médecin du sport ou un cardiologue, et attestant que les résultats de l'électrocardiogramme sont compatibles avec la participation au Prologue VTT.

(*) Pour l'âge minimum requis, est prise en compte l'année de naissance (ex : né en 1991 ou avant pour la catégorie « 18 ans et plus »). (**) Possibilité est laissée aux Juniors Féminines de s'inscrire sur l'Enduro Cadets. (***) Pour les mineurs au jour de l'épreuve, une autorisation signée des parents (téléchargeable sur le site Internet officiel de l'événement) est obligatoire pour valider définitivement leur inscription. Sur la Rando 10 km, nécessité d'un adulte accompagnant pour les mineurs et d'une autorisation parentale si l'adulte accompagnant n'est pas un parent.

Article 5 - ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Le transfert de dossard est toutefois autorisé sous certaines conditions : pour pouvoir transférer son dossard, le participant doit envoyer à Amaury Sport Organisation avant le 15 avril 2009 une lettre expliquant le motif de la rétrocession, accompagnée d'une photocopie de sa pièce d'identité et des coordonnées de la personne à qui est transféré le dossard. Amaury Sport Organisation contactera alors les deux parties pour confirmer le transfert de dossard. Une fois le transfert effectué, le nouveau possesseur du dossard est inscrit strictement aux mêmes épreuves que son prédécesseur. En dehors de cette procédure bien précise, aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sans suivre cette procédure sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 6 - RETRAIT DES DOSSARDS

Aucun dossard n'étant expédié par courrier, chaque participant doit venir le retirer en main propre au Lioran :

Nom de l'épreuve	Jour de l'épreuve	Possibilité de retrait de dossard
Prologue VTT	Jeudi 21 mai	Le jour même, au plus tard 2h avant son horaire de départ
Marathon 80 km	Vendredi 22 mai	La veille au plus tard, dans les horaires d'ouverture du stand dossards
Cross-country 50 km	Vendredi 22 mai	La veille au plus tard, dans les horaires d'ouverture du stand dossards
Cross-country 35 km	Vendredi 22 mai	La veille ou le jour même, au plus tard 2h avant le départ

Ne pas jeter sur la voie publique

Enduro Juniors	Samedi 23 mai	Les jours précédents ou le jour même, au plus tard 1h avant son départ
Enduro Cadets	Samedi 23 mai	Les jours précédents ou le jour même, au plus tard 1h avant son départ
Enduro Minimes	Samedi 23 mai	Les jours précédents ou le jour même, au plus tard 1h avant son départ
Rando 10 km	Samedi 23 mai	Les jours précédents ou le jour même, au plus tard 2h avant le départ
Enduro VTT	Dimanche 24 mai	La veille au plus tard, dans les horaires d'ouverture du stand dossards

Le stand d'inscription et de retrait des dossards, situé à la Prairie des Sagnes (Lioran), est ouvert aux horaires suivants :

- Jeudi 21 mai 2009 : de 10h00 à 19h00
- Vendredi 22 mai 2009 : de 8h00 à 19h00
- Samedi 23 mai 2009 : de 7h00 à 18h00
- Dimanche 24 mai 2009 : de 8h00 à 10h00

Pour retirer son dossard, chaque participant doit présenter à l'organisation sa carte d'identité et remettre l'ensemble des documents nécessaires pour valider son inscription (copie de licence, certificat médical, résultats électrocardiogramme, autorisation parentale...). Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Le dossard devra être porté derrière soi, entièrement lisible lors des épreuves sportives. La plaque de guidon, remise avec le dossard, est obligatoire et doit être fixée sur le cintre du VTT.

Article 7 - MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité, chaque participant doit se présenter au départ de chaque épreuve VTT, et garder tout au long du parcours, le matériel obligatoire ci-dessous. Des contrôles volants seront effectués sur le parcours. Tout contrôle révélant l'absence de matériel obligatoire occasionnera une pénalité.

Matériel obligatoire	Prologue	XCM 80	XC 50	XC 35	Enduros	Rand 10
Casque coque rigide *	X	X	X	X	X	X
Système d'hydratation 0,75 L		X	X	X	X	X
Eco-gobelet (offert) *	X	X	X	X	X	X
Paire de gants adaptés					X	

(*) La jugulaire du casque doit être attachée en permanence. L'éco-gobelet, offert par l'organisation lors du retrait des dossards, est utile sur chaque point de ravitaillement puisque aucun gobelet jetable n'est distribué.

Il est en outre vivement recommandé de porter / d'emporter un téléphone portable (avec batterie chargée), une protection dorsale pour les Enduros (même s'ils sont assez typés cross-country) et du matériel de réparation.

Article 8 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant au Merrell Oxygen Challenge, les participants s'engagent à adhérer à la charte environnementale de l'événement (téléchargeable sur le site Internet officiel). Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que se soit (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours, sous peine de disqualification. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Il est obligatoire de suivre les chemins balisés dans leur intégralité, le fait de couper un sentier provoquant une érosion irrémédiable du sol. Des contrôles volants seront effectués sur les parcours (cf. article « pénalités »).

Article 9 - RAVITAILLEMENTS & ASSISTANCE

Différents points de ravitaillement (liquides ou complets) sont installés sur les parcours VTT du Merrell Oxygen Challenge (voir ci-dessous). Un ravitaillement final sera également installé à l'arrivée de chaque épreuve, sur la Prairie des Sagnes. Chaque participant doit veiller à disposer, au départ d'un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant. Aucun gobelet jetable et aucune bouteille d'eau individuelle ne sont distribués aux ravitaillements (utilisation obligatoire de l'éco-gobelet et présence de bouteilles de 1,5 litre).

Nom de l'épreuve	Nombre de ravitaillements	Emplacement ravitaillements liquides	Emplacement des ravitaillements complets
Prologue VTT	1	Prairie des Sagnes	
Marathon 80 km	6		km 15, km 31, km 42, km 56, km 71, arrivée
Cross-country 50 km	4		km 15, km 31, km 42, arrivée
Cross-country 35 km	3		km 15, km 26, arrivée
Enduro Juniors	3		km 9, km 20, arrivée
Enduro Cadets	3		km 9, km 12, arrivée
Enduro Minimes	2		km 9, arrivée

Rando 10 km	1		arrivée
Enduro VTT	3		km 9, km 25, arrivée

Toute assistance technique extérieure est interdite sur l'ensemble des parcours VTT du Merrell Oxygen Challenge, sous peine de disqualification. L'assistance technique est autorisée entre participants. Des points d'assistance technique seront en outre mis en place par Mavic.

Article 10 - MESURE DES RESULTATS

La mesure des résultats des épreuves VTT du Merrell Oxygen Challenge se fait au temps individuel. Chaque participant se voit remettre une puce électronique qui est automatiquement initialisée sur la ligne de départ et qui sert de moyen de contrôle à divers points du parcours. La puce est récupérée par l'organisation à l'arrivée de la dernière épreuve du Merrell Oxygen Challenge à laquelle le compétiteur participe. En cas d'abandon ou de non-participation, la puce doit être impérativement retournée à l'organisation dans les 15 jours suivant l'épreuve. Toute puce non-récupérée sera facturée et entraînera la disqualification de l'épreuve.

Sur chaque Enduro, le résultat final est basé sur le cumul des temps réalisés sur les différentes spéciales chronométrées et reparties sur le parcours. Le coureur ayant réalisé le plus petit temps cumulé est déclaré vainqueur.

Article 11 - BARRIERES HORAIRES

Pour des raisons visant à assurer la sécurité des participants, des barrières horaires sont définies à différents points sur certains parcours VTT du Merrell Oxygen Challenge. Chaque participant doit impérativement être reparti du poste de contrôle avant la barrière horaire, sous peine d'invalidation et retrait de son dossard par le responsable de poste et de mise hors-course. Tout participant mis hors-course et identifié comme tel par l'organisation, mais qui décide néanmoins de continuer sur le parcours, le fait sous sa propre responsabilité. Les différentes barrières horaires sont précisées ci-dessous :

Poste de contrôle	PK	Marathon 80 km vendredi 22 mai	XC 50 km vendredi 22 mai	XC 35 km vendredi 22 mai	Rando 10 km samedi 23 mai
Ligne de départ	0	8h15	10h00	11h00	10h30
La Bastide	15	10h00	11h45	13h00	
Le Ché	31	12h05	13h50		
Col de Prat de Bouc	42 / 26	13h40	15h30	15h30	
Pas des Alps	46	14h20			
Thiézac (camping)	62	16h00			
Col du Pertus	72	18h05			
Ligne d'arrivée		19h00	16h30	16h30	13h00

Sur les Enduros, les participants sont libres de gérer à leur guise le temps entre deux spéciales chronométrées. Pour être classé, il faut cependant avoir franchi la ligne d'arrivée :

- Enduro Juniors : au maximum 4 heures après s'être élané sur le parcours.
- Enduro Cadets : au maximum 2 heures et 45 minutes après s'être élané sur le parcours.
- Enduro Minimes : au maximum 2 heures et 30 minutes après s'être élané sur le parcours.
- Enduro VTT : au maximum 5 heures et 40 minutes après s'être élané sur le parcours.

Article 12 - MERRELL OXYGEN SERIES

Les participants inscrits au Prologue VTT du jeudi 21 mai, au Marathon 80 km (hommes) ou Cross-country 50 km (femmes) du vendredi 22 mai et à l'Enduro VTT du dimanche 24 mai, intègrent le classement combiné appelé « Merrell Oxygen Series », qui repose sur un système de points attribués selon la place au classement de chaque épreuve.

Position au classement	Prologue VTT	Enduro VTT	Marathon 80 km (hommes) Cross-Country 50 km (femmes)
	Coefficient 1	Coefficient 1,25	Coefficient 1,5
1	400	500	600
2	375	469	563
3	351	439	527
4	328	410	492
5	306	383	459
6	285	356	428
7	265	331	398
8	246	308	369
9	228	285	342
10	211	264	317
11	195	244	293
12	180	225	270

13	166	208	249
14	153	191	230
15	141	176	212
16	130	163	195
17	120	150	180
18	111	139	167
19	103	129	155
20	96	120	144
21	90	113	135
22	85	106	128
23	81	101	122
24	78	98	117
25	76	95	114
26	75	94	113
27	74	93	111
28	73	91	110
29	72	90	108
30	71	89	107
31	70	88	105
32	69	86	104
33	68	85	102
34	67	84	101
35	66	83	99
36	65	81	98
37	64	80	96
38	63	79	95
39	62	78	93
40	61	76	92
41	60	75	90
42	59	74	89
43	58	73	87
44	57	71	86
45	56	70	84
46	55	69	83
47	54	68	81
48	53	66	80
49	52	65	78
50	51	64	77
51	50	63	75
52	49	61	74
53	48	60	72
54	47	59	71
55	46	58	69
56	45	56	68
57	44	55	66
58	43	54	65
59	42	53	63
60	41	51	62
61	40	50	60
62	39	49	59
63	38	48	57
64	37	46	56
65	36	45	54
66	35	44	53
67	34	43	51
68	33	41	50
69	32	40	48
70	31	39	47
71	30	38	45
72	29	36	44
73	28	35	42
74	27	34	41
75	26	33	39
76	25	31	38
77	24	30	36
78	23	29	35
79	22	28	33
80	21	26	32
81	20	25	30
82	19	24	29
83	18	23	27
84	17	21	26
85	16	20	24
86	15	19	23
87	14	18	21
88	13	16	20
89	12	15	18
90	11	14	17
91	10	13	15
92	9	11	14
93	8	10	12
94	7	9	11
95	6	8	9
96	5	6	8

97	4	5	6
98	3	4	5
99	2	3	3
100	1	1	2
101 et au-delà	0	0	0

En cas d'égalité aux points à l'issue des trois épreuves des Merrell Oxygen Series, sera désigné vainqueur celui qui aura réalisé la meilleure performance sur l'épreuve longue distance (Marathon 80 km chez les hommes et le Cross-Country 50 km chez les femmes).

A l'issue de chaque journée, le leader des Merrell Oxygen Series se voit remettre et porte, lors de la cérémonie protocolaire, la veste de leader. Un dossard de couleur différente lui est remis au départ de l'épreuve suivante. La cérémonie protocolaire finale des Merrell Oxygen Series est programmée le dimanche 24 mai à 15 heures. Les 3 premiers de chaque catégorie (hommes et femmes) sont invités à y participer.

Article 13 - ABANDONS

Sauf en cas de blessure, un compétiteur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de ravitaillement mis en place par l'organisation. Il doit alors se manifester auprès du responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard et décide du moyen de rapatriement jusqu'à la station du Lioran. De manière systématique et obligatoire, tout participant ayant abandonné prévient lui-même l'organisation (en composant le numéro spécial prévu à cet effet et présent sur les dossards).

Article 14 - PENALITES

Afin d'assurer l'équité des épreuves et le respect des milieux naturels, des contrôles peuvent être réalisés sur les parcours et aux différents points de ravitaillement. Chaque membre de l'organisation est habilité à faire respecter le présent règlement et à appliquer une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau des pénalités définies (téléchargeable sur le site Internet officiel).

Article 15 - MEDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours en montagne qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais liés à l'emploi de ces moyens exceptionnels sont supportés par la personne secourue.

Article 16 - LUTTE ANTIDOPAGE

Les participants aux épreuves VTT du Merrell Oxygen Challenge s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 17 - SECURITE

Les parcours VTT du Merrell Oxygen Challenge croisent ou empruntent, à plusieurs reprises, des routes ouvertes à la circulation automobile. En dépit des priorités de passage qui pourraient être octroyées à la course, les participants doivent respecter les règles élémentaires visant à assurer leur propre sécurité et celle de tiers. Un ou plusieurs signaleurs clairement identifiés seront postés à chaque croisement de route, régulant ainsi le passage des coureurs. Il est expressément indiqué que chaque participant est seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Article 18 - MODIFICATIONS

Pour chaque épreuve du Merrell Oxygen Challenge, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement et/ou les barrières horaires. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve en cours ou de l'annuler.

Article 19 - ASSURANCES

Responsabilité Civile : conformément à la législation, l'organisation a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de tous les participants au Merrell Oxygen Challenge. Cette assurance intervient pour



ces derniers, de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée de chaque épreuve, en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Individuelle Accident : tous les participants au Merrell Oxygen Challenge, licenciés ou non, peuvent souscrire lors du retrait des dossards au Lioran une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommage corporel (décès ou invalidité permanente). L'assureur de l'organisateur propose deux options prédéterminées de couverture mais peut, en amont de l'événement, étudier toute demande particulière. La souscription d'une telle assurance est facultative mais elle est fortement recommandée par l'organisation.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants. Le contrat d'assurance de l'organisation ne couvre pas les dommages que pourraient subir le cycle et/ou l'équipement de chaque participant en cas de chute ou de vol. La souscription d'un contrat assurant la couverture de ces frais est du ressort de chacun.

Article 20 - DROITS A L'IMAGE

Par sa participation aux épreuves du Merrell Oxygen Challenge, chaque participant autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 21 - CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

Article 22 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'une des épreuves du Merrell Oxygen Challenge implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.